



## Procès-verbal du conseil municipal

*\*Une copie de ce relevé de décisions municipales, est communicable à toute personne présentant une demande écrite à l'attention de Monsieur le Maire de Dommartin.*

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE

Le 11 MARS A VINGT ET UNE HEURES

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de DOMMARTIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle « Grand Cour », sous la présidence d'Alain THIVILLIER, Maire

Date de la convocation du CONSEIL MUNICIPAL : mercredi 28 février 2024

Affichage Mairie mercredi 28 février 2024

Nombre de conseillers	En exercice	23
	Présents	19
	Absents	4
	Votants	21

**PRESENTS :** M. THIVILLIER Alain, Mme LAVET Catherine, Mme THOMAS Murielle, M. BERRAT Jean-Louis, Mme ROSAT Aurélie, M. PERRIER Guy, M. DE LA TEYSSONIERE Hervé, M. BERTHAULT Yves, M. DREVET Jean-Nicolas, M. CHARVIN Patrick, M. ROUX Jérémy, Mme EYRIGNOUX Rachel, M. TISSIER Franck, Mme PELISSIER Cécile, Mme CHAUVIN Anouchka, Mme SANDRIN Laurence, Mme LAPALUD Sylvie, Mme BLEIN Magali, Mme Béatrice TOURNIER

**ABSENTS EXCUSES :** M. EVAUX Denis donne pouvoir à M. ROUX Jérémy  
Mme BARBET Janique  
M. Clément DUCARRE donne pouvoir à Mme BLEIN Magali  
M. BRAS Didier

	OBJET	ATTRIBUTAIRE	DATE DE DECISION	MONTANT TTC
11-2024	Installation de radiateurs – crèche DOM D'API (annule et remplace le précédent devis)	ATH	19 /01/2024	8 760.00 €
12-2024	Mobiliers d'affichages protégés (Cimetière)	SICOM	07/02/2024	1 401.46 €
13-2024	Prestations supplémentaires nettoyage des classes de maternelles	CHALLANCIN	12/02/2024	1 980.00 €
14-2024	Installation de plaque inox de protection devant le four à poterie	BAR EXPERT	09 /02/2024	1 038.60 €
15-2024	Divers travaux d'électricité	OGE	09/02/2024	2 582.40 €
16-2024	Diagnostic technique avant travaux réfection du terrain football – gazon synthétique	LABOSPORT	14/02/2024	5 364.00 €

- **Informations sur les décisions municipales, prises dans le cadre des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.**
- **Désignation d'un secrétaire de séance**  
A l'unanimité désignation de Catherine LAVET comme secrétaire de séance

- **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 30 janvier 2024 par M. le Maire et le secrétaire de séance**

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 janvier 2024.

## ORDRE DU JOUR

### RESSOURCES HUMAINES

#### **1)-Temps de travail des services techniques - Cycle sur 4 jours :**

Rapporteur : Alain THIVILLIER

**Considérant** la demande des agents du service technique de modifier leur temps de travail en passant à un cycle hebdomadaire de 35h sur 4 jours,

**Considérant** l'accord de la hiérarchie et de Mr le Maire

**Vu** l'avis favorable à l'unanimité du Comité Social Territorial du centre de gestion du Rhône en sa séance du 12 février 2024 sur la modification du cycle de travail et la mise à jour du règlement intérieur du personnel communal sur ce point.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir accepter la nouvelle modalité de temps de travail du service technique selon un cycle hebdomadaire de 35h sur 4 jours toute l'année.

Le règlement intérieur du personnel de DOMMARTIN sera modifié en ce sens.

**Le Conseil Municipal,**  
**Où l'exposé de Monsieur Le Maire,**  
**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

**-Autorise** la nouvelle modalité de temps de travail du service technique selon un cycle hebdomadaire de 35h sur 4 jours toute l'année.

**- A bien noté** la modification du règlement intérieur du personnel communal sur ce point

**-Dit** que Monsieur le Maire sera chargé de toutes les formalités administratives, financières et juridiques liées à cette décision.

**Délibération n° 09-2024**

#### **2)- Création de poste non permanent pour besoin saisonnier - Centre de Loisirs - Les Z'anim's à Dom :**

Rapporteur : Catherine LAVET

Madame L'Adjointe déléguée à l'éducation - enfance- jeunesse, demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir valider la création d'un poste non-permanent en catégorie C pour besoin saisonnier du 08 juillet 2024 au 31 juillet 2024 pour le recrutement d'un animateur (H/F) en CDD

en temps complet à raison de 10h/jour afin d'apporter du soutien au centre de loisirs et d'augmenter la capacité d'accueil des enfants.

**Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de Madame l'Adjointe,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Pour : 21  
Contre : 0  
Abstention : 0

**-Autorise** la création d'un poste non-permanent en catégorie C pour besoin saisonnier du 08 juillet 2024 au 31 juillet 2024 pour le recrutement d'un animateur (H/F) en CDD en temps complet à raison de 10h/jour afin d'apporter du soutien au centre de loisirs et d'augmenter la capacité d'accueil des enfants.

**-Dit** que Monsieur le Maire sera chargé de toutes les formalités administratives, financières et juridiques liées à cette décision.

### **Délibération n° 10-2024**

#### **VOIRIE- SECURITE**

#### **3°) Vidéoprotection – Réévaluation de l'enveloppe budgétaire :**

Rapporteur : Jean-Louis BERRAT

**Vu** la délibération n° 66-2022 Approuvant le déploiement d'un système de vidéoprotection sur la commune pour un budget alloué de 100 000 € HT.

**Vu** la subvention attribuée par le Département d'un montant de 40 000 €, pour contribution au projet de vidéoprotection.

**Considérant** que pour l'aboutissement du projet et l'installation du système de vidéoprotection selon la proposition délibérée lors du Conseil Municipal du 15 novembre 2022, il est nécessaire de réévaluer l'enveloppe budgétaire en la portant à un montant de 150 000 € HT.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir réévaluer l'enveloppe budgétaire prévue de 100 000 € HT à 150 000 € HT.

**Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de Monsieur l'Adjoint,  
Après en avoir délibéré, à la majorité,**

Pour : 18  
Contre : 0  
Abstention : 3 (Laurence SANDRIN, Cécile PELISSIER et Franck TISSIER)

**-Autorise** la réévaluation de l'enveloppe budgétaire de la vidéoprotection en la portant de 100 000 € HT à 150 000 € HT.

**-Dit** que Monsieur le Maire sera chargé de toutes les formalités administratives, financières et juridiques liées à cette décision.

#### **Délibération n° 11-2024**

##### **TRAVAUX**

#### **4)-Rénovation terrasse de la salle Malataverne :**

Rapporteur : Yves BERTHAULT

Dans le cadre du projet de réfection de la terrasse de la salle Malataverne, il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir attribuer une enveloppe budgétaire de 100 000 € HT.

**Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de Monsieur l'Adjoint,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

**-Autorise** l'attribution d'une enveloppe budgétaire pour la réfection de la salle Malataverne d'un montant de 100 000 € HT.

**-Dit** que Monsieur le Maire sera chargé de toutes les formalités administratives, financières et juridiques liées à cette décision.

#### **Délibération n° 12-2024**

#### **5)-Réfection du terrain synthétique de Football - Complexe de Maligny :**

Rapporteur : Jean-Louis BERRAT

Dans le cadre du projet de réfection du terrain synthétique de football à Maligny, il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir attribuer une enveloppe budgétaire de 500 000 € HT.

**Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de Monsieur l'Adjoint,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

**-Autorise** l'attribution d'une enveloppe budgétaire pour la réfection du terrain de football d'un montant de 500 000 € HT.

**-Dit** que Monsieur le Maire sera chargé de toutes les formalités administratives, financières et juridiques liées à cette décision.

#### **Délibération n° 13-2024**

## AFFAIRES GENERALES

### **6)- Renouveau convention stérilisation des chats errants -Fondation « 30 millions d'amis » :**

Rapporteur : Catherine LAVET

**Vu** la délibération n° 32-2023 portant sur l'autorisation de M. le Maire à signer une convention avec la fondation « 30 millions d'amis » afin de permettre la stérilisation des chats dits « libres et sauvages ».

**Vu** la convention 2023 validée pour la prise en charge de 10 chats dans l'année pour une participation annuelle de 450 €.

**Considérant** le compte-rendu de la fondation sur la stérilisation de 5 chats en cours d'année relâchés sur la commune, et la prise en charge de chatons mis à l'adoption.

**Considérant** le crédit restant sur la convention en cours et la nécessité de reconduire la prestation par une nouvelle convention après l'utilisation du crédit en cours,

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'accepter le renouvellement ultérieur de la convention pour l'année 2024 afin de permettre la prise en charge de 8 chats supplémentaires.

**Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de Madame l'Adjointe,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

**-Autorise** le renouvellement ultérieur de la convention pour l'année 2024 afin de permettre la prise en charge de 8 chats supplémentaires.

**-Dit** que Monsieur le Maire sera chargé de toutes les formalités administratives, financières et juridiques liées à cette décision.

### **Délibération n° 14-2024**

#### **Informations diverses :**

- Clôture de la campagne de recensement de la population
- Elections européennes le 9 juin 2024. Un fichier EXCEL va être communiqué aux élus pour s'inscrire sur les différentes permanences
- Commémoration du 19 mars 1962 prévue le 24 mars à 11h30
- La réunion publique « mobilité » du 16 mars va être repoussée
- Exposition des talents locaux les 6 et 7 avril 2024 au CEM
- Une décision municipale du Maire à venir prochainement concernant l'accès sécurisé des padels

#### **Prochain Conseil Municipal à 20h30 :**

- 26 mars 2024

**Séance levée à 22h20**